



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE NANTES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **7 mai 2019** à la salle du conseil, située au 1244, rue Principale, Nantes.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Bruneau Hébert
Siège #2 - Yvan Boucher
Siège #3 - Richard Grenier
Siège #5 - Adrien Quirion
Siège #6 - Lynda Bouffard

Est/sont absents à cette séance :

Siège #4 - Yvan Arsenault

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Breton. Madame Maryse Morin, directrice générale, secrétaire-trésorière est présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 30 par monsieur le maire de la municipalité de Nantes. Madame Cathy Champagne, secrétaire réceptionniste, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 avril 2019

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - SERVICE INCENDIE

5.1 - Dépôt du rapport du directeur en incendie

5.2 - Service incendie - Achats divers

6 - SERVICE DE VOIRIE

6.1 - Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal

6.2 - Achats et travaux du mois – voirie

6.3 - Résolution pour le paiement de la facture de RSR environnement

6.3.1 - Résolution pour le paiement des factures de Lafontaine & Fils

6.4 - Achat d'une Niveleuse

6.5 - Programmation des travaux - TECQ 2014-2018

6.5.1 - TECQ 2014-2018 - Formulaire réponse

6.6 - Travaux débroussaillage

6.7 - Appel d'offres pour l'achat d'abat-poussière liquide

6.8 - L'entretien des pelouses de L'ACLN secteur Laval - été 2019

19-05-94



N° de résolution
ou annotation

- 6.9 - L'entretien des pelouses secteur village - été 2019
- 6.10 - Ecce terra Inc. - Proposition de service pour le relevé topographique du 10e Rang
- 7 - SERVICE D'EAU POTABLE**
 - 7.1 - Lancement de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025
- 8 - SERVICE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE ZONAGE**
 - 8.1 - Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment
 - 8.2 - Avis sur les règlements harmonisés
 - 8.3 - COBARIC - Invitation
- 9 - SERVICE D'EAUX USÉES**
 - 9.1 - Dépôt du rapport de l'opérateur en eaux usées
- 10 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS**
 - 10.1 - L'Ensoleillée du Granit - Demande de commandite
 - 10.2 - Transport Canada - Rencontre le 14 mai 2019
 - 10.3 - Ministre de l'Infrastructure et des Collectivités
 - 10.4 - MRC du Granit - Entente à l'intégration d'une œuvre d'art au carrefour giratoire de Nantes
 - 10.5 - La Chambre de commerce Région de Mégantic - Tournois de golf
 - 10.6 - MRC du Granit - Carte interactive - Milieux humides
 - 10.7 - L'Association Pulmonaire Québec - L'Herbe à poux
 - 10.8 - MRC du Granit - Programme de parrainage des municipalités
 - 10.9 - MMQ - Visite de prévention
 - 10.10 - StratJ - Reprise formation Services aux sinistrés
 - 10.11 - Maison du Granit - Demande de commandites
 - 10.12 - Procédure pour le traitement des plaintes
- 11 - PRÉSENTATION DES COMPTES**
 - 11.1 - Adoption des comptes
- 12 - RAPPORT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES**
 - 12.1 - Dépôt du rapport des activités financières au 30 avril 2019
 - 12.2 - Acceptation des dépenses autorisées au registre du D.G. au 30 avril 2019
- 13 - RAPPORT DU MAIRE**
 - 13.1 - Dossiers traités durant le mois à la MRC
 - 13.2 - Modification au calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2019
- 14 - COMPTE RENDU DES COMITÉS**
 - 14.1 - Entente dans le cadre d'Emplois d'été Canada
- 15 - QUESTIONS DIVERSES**
 - 15.1 - Financière Banque Nationale - Débit préautorisé
 - 15.2 - Infotech - Offre de service
 - 15.3 - Madame Nicole Nolet - Session café créatif
 - 15.4 - Inscription à l'atelier de formation 2019 d'Infotech - Révision Paie 2019
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Bruneau Hébert, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté, laissant le point varia ouvert.



N° de résolution
ou annotation

19-05-95

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 avril 2019

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 avril 2019 dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Par ce motif et sur la proposition de monsieur Yvan Boucher, appuyée par monsieur Richard Grenier, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2019 est approuvé tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Certains citoyens, dans la salle, interrogent le conseil sur:

- L'état des routes de la municipalité;
- Les réparations du 10e Rang;
- Comité de citoyens représentant la voie de contournement ferroviaire;
- La rencontre du 14 mai avec Transport Canada;
- La perte de valeur des terrains impactés par la voie de contournement ferroviaire.

5 - SERVICE INCENDIE

5.1 - Dépôt du rapport du directeur en incendie

Les élus ont pris connaissance du rapport de monsieur Éric Côté.

5.2 - Service d'incendie - Achats divers

Considérant la demande du directeur incendies concernant l'achat de fourniture diverse;

Considérant que les fournitures sont deux batteries, deux électrodes adultes et deux électrodes enfants afin de mettre à jour nos défibrillateurs pour un montant de **800,00\$ taxes incluses**;

Considérant que les fournitures que nous remettons aux enfants lors d'activités est épuiser. Les fournitures sont des livres à colorier, des crayons à colorier ainsi que des effaces et d'autres petites babioles. Un montant de **150,00\$ taxes incluses** est accordé. Ce montant sera pris dans le poste budgétaire subventions;

Par ces motifs et sur la proposition de madame Lynda Bouffard, appuyée par monsieur Adrien Quirion, il est résolu que le conseil autorise l'achat des fournitures nécessaires pour un montant de **950,00\$ taxes incluses**. Ces



N° de résolution
ou annotation

montants sont prévus pour couvrir les factures auxquelles les dépenses sont projetées.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

6 - SERVICE DE VOIRIE

6.1 - Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal

Voir les tâches énumérées aux agendas des opérateurs de voirie envoyés par courriel.

19-05-97

6.2 - Achats et travaux du mois – voirie

Travaux à effectuer	
Changer le pneu avant gauche de la rétro caveuse	Laver trottoir secteur village et piste multi fonctionnelle avec autopompe
Rue Épinette et Raypi tailler l'épinette à côté de la boîte postale	Nettoyer les bords de rue secteur Laval, travaux prévus la semaine du 29 avril
Freightliner, moteur de chaufferette ne fonctionne plus	Faire vider la trappe à sable secteur Laval

Achats du mois	
Fournisseurs :	Montants
Ressort Robert : Lumière stroboscopique camionnette	500,00 \$
Réservoir fuel, Réparation niveleuse chez Arguin	20,00 \$
Pièces d'auto L. Veilleux : Réparation laveuse à pression	1 000,00 \$
Bloc de lame de ressort sur camionnette 100\$ ch. Garage Lacroix et Roy	300,00 \$

Demandes	Fournisseurs
Demander soumission pour remettre la trappe à sable au niveau secteur Laval	Lafontaine et fils
Demande de garder le troisième homme pour la saison estival	La demande est en étude

Réparation des chemins	Montants
Rang des Poirier : 80 tonnes de pierre 0-4, 80 tonnes de pierre MG-20b, 20 tonnes de pierre 4-8, 3 heures de pelle Case	3 900,00 \$
5929 rang des Poirier : 50 ' de ponceau 24" PEHD R300, 200' reprofilage de fossé, 20 tonnes de pierre 0-4, 40 tonnes de pierre MG-20b, 5 heures de pelle Case	4 290,00 \$
Rang Saint-Joseph : 200 tonnes de pierre MG-20b, 6 heures de pelle Case CS145	2 350,00 \$
Chemin du Lac-Whitton : 5 heures de pelle Case	7 215,00 \$
Rang 1 et 2 : 120 tonnes de pierre MG-20b	2 255,00 \$
Rang de la Yard/coin Saint-Louis : 30 ' ponceau 24" PEHD-R300, 20 tonnes de pierre 4-8, 120 tonnes de pierre 0-4, 80 tonnes de pierre MG-20b, 5 heures de pelle Case	6 175,00 \$



N° de résolution
ou annotation

Chemin Ste- Cécile : 200 tonnes de pierre MG-20	3 700,00 \$
Chemin Grande- Ligne : 200 tonnes de pierre MG-20b	3 250,00 \$

Sur la proposition de monsieur Yvan Boucher, **appuyée par** monsieur Richard Grenier, il est résolu d'autoriser les réparations et les achats mentionnées dans les tableaux ci-dessus. Un montant prévu de **36 775,00 \$ taxes incluses** est prévue pour couvrir les factures à recevoir, pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

19-05-98

6.3 - Résolution pour le paiement de la facture de RSR environnement

Considérant les pluies diluviennes et de la fonte rapide de la neige des travaux urgents en voirie ont été nécessaires dans le secteur Laval le samedi 20 avril 2019;

Par ce motif et sur la proposition de monsieur Richard Grenier, **appuyée par** monsieur Bruneau Hébert, il est résolu que le conseil autorise le paiement de la facture # 60409 de **6 580,79 \$ taxes incluses** pour les travaux d'urgence effectuer par la compagnie RSR Environnement. Ce montant est prévu pour couvrir la facture auxquelles la dépense est projetée.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

19-05-99

6.3.1 - Résolution pour le paiement des factures de Lafontaine & Fils

Considérant les pluies diluviennes et de la fonte rapide de la neige, des travaux urgents en voirie ont été nécessaires dans le Rang Saint-Joseph le samedi 20 avril ainsi que le 24 et 25 avril 2019;

Par ce motif et sur la proposition de monsieur Yvan Boucher, **appuyée par** monsieur Richard Grenier, il est résolu que le conseil paie la facture # 31925 de **1 062,74 \$** ainsi que la facture # 31939 de **7 583,16 \$ taxes incluses** pour un total de **8 645,90 \$ taxes incluses** pour les travaux effectuer par la compagnie Lafontaine et Fils Inc. Ce montant est prévu pour couvrir les factures auxquelles la dépense est projetée.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

6.4 - Achat d'une Niveleuse

Le point est reporté à une séance ultérieure.

19-05-100

6.5 - Programmation des travaux - TECQ 2014-2018

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Par ces motifs et sur la proposition de madame Lynda Bouffard, **appuyée par** monsieur Yvan Boucher, il est résolu que :



N° de résolution
ou annotation

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

19-05-101

6.5.1 - TECQ 2014-2018 - Formulaire réponse

Considérant que la municipalité a été sélectionnée afin de confirmer le coût des travaux réalisés entre le 1er avril 2018 et le 31 mars 2019 qui font l'objet d'une aide financière du programme TECQ;

Considérant que la directrice générale, secrétaire-trésorière doit remplir le formulaire-réponse et le transmettre au chargé de projet avant le 10 mai 2019;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Yvan Boucher, appuyée par madame Lynda Bouffard, il est résolu que le conseil autorise la directrice générale, secrétaire-trésorière à signer et remplir le document de confirmation TECQ et à le faire parvenir au chargé de projet avant le 10 mai 2019.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

19-05-102

6.6 - Travaux débroussaillage

Sur la proposition de monsieur Adrien Quirion, appuyée par madame Lynda Bouffard, il est résolu d'autoriser les travaux mentionnés dans le tableau ci-dessous. Un montant de **6 880,00 \$ taxes incluses** est prévu pour couvrir les factures à recevoir, pour les fins auxquelles la dépense est projetée.



N° de résolution
ou annotation

19-05-103

Fournisseurs	Achats	Montant
Gérard Bilodeau	Fauchage côté chemins (environ 30 heures à 65\$ de l'heure)	2 180,00 \$
Travaux agricoles Richard Lapointe	Débroussaillages des chemins (environ 50 heures à 85\$ de l'heure)	4 700,00 \$

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

6.7 - Appel d'offres pour l'achat d'abat-poussière liquide

Sur la proposition de monsieur Bruneau Hébert, **appuyée par** monsieur Yvan Boucher, il est résolu de procéder par demande de soumissions par voie d'invitation écrite, auprès des entrepreneurs énumérés par le conseil municipal conformément à l'article 9.35 des lois sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (interdiction de divulgation), pour l'achat exigé de **100 000 litres** d'abat-poussière liquide. Le dépôt des soumissions est fixé au mardi 28 mai 2019 à 11 h et les soumissions seront ouvertes le même jour à 11 h, en conformité avec l'article 936 du Code municipal.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

19-05-104

6.8 - L'entretien des pelouses de L'ACLN secteur Laval - été 2019

Considérant que la municipalité de Nantes doit engager un responsable d'entretien de la pelouse au Centre des loisirs secteur Laval;

Considérant que monsieur Bertrand Jacques a démontré son intérêt;

Considérant qu'un montant de **308,33 \$** à chaque premier du mois est demandé;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Adrien Quirion et **appuyée par** madame Lynda Bouffard, il est résolu que la municipalité engage à forfait monsieur Bertrand Jacques comme responsable d'entretiens des pelouses de l'ACLN secteur Laval pour l'été 2019 pour un montant de **308,33 \$** par mois avec pièces justificatives. Ce montant est prévu pour couvrir les factures à recevoir pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

19-05-105

6.9 - L'entretien des pelouses secteur Village - été 2019

Considérant que monsieur Christian Ouellette a démontré son intérêt pour effectuer l'entretien de la pelouse comme par les années passées;

Considérant qu'il a donné son accord pour l'ajout d'autres endroits si besoin;

Considérant que la municipalité fournit l'équipement nécessaire pour le travail;

Considérant que monsieur Christian Ouellette devra fournir son véhicule et sa remorque pour ses déplacements;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Yvan Boucher, **appuyée par** monsieur Adrien Quirion, il est résolu d'autoriser monsieur Christian Ouellette à effectuer l'entretien des pelouses pour la saison estivale pour un montant de **16,50 \$ de l'heure**. Les endroits à entretenir sont :

- l'Hôtel-de-Ville;



N° de résolution
ou annotation

19-05-106

- la halte routière;
- la plage;
- la station d'eau potable;
- à l'intersection des Routes 214 et 161 (panneau lumineux);
- les pancartes de la municipalité et l'ajout d'autres endroits si besoin.

Le paiement se déboursa sur présentation des heures exécutées. La municipalité prête l'équipement nécessaire pour effectuer adéquatement le travail à monsieur Ouellette et il devra fournir son véhicule et sa remorque pour ses déplacements. Ce montant est prévu pour couvrir les factures à recevoir, pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

6.10 - Ecce terra Inc. - Proposition de services pour le relevé topographique du 10e Rang

Considérant qu'une demande de proposition pour le relevé topographique du 10e rang a été demandée à la compagnie Ecce terra;

Considérant que les travaux prévus sont les suivants :

- Segment 60 : 90 m entre la rue Laval et la rue Boutin (déjà effectué)
- Segment 46.2 : 350 m entre la rue Boutin et la cabane à sucre Mégantic
- Segment 46.1 : 350 m entre la cabane à sucre Mégantic et la voie de contournement
- Segment 96 : 230 m entre la voie de contournement et la limite d'entretien de la ville de Lac-Mégantic. Relever 40 m additionnels au-delà de la limite d'entretien.

Considérant que les activités pour le relevé topographique du secteur en pavage sont les suivantes :

- Relevé topographique en X, Y, Z
- Ligne de centre au 30 mètres;
- Sections au 60 m incluant fossés;
- Poteaux électriques et bornes de lot lorsque visibles;
- Entrée de cour et ponceaux d'entrée;
- Localisation des ponceaux existants incluant radiers. Relever fossés et/ou cours d'eau sur 10 mètres de part et d'autre des ponceaux;
- Aménagements existants à proximité de l'emprise;
- Laisser un repère de nivellement au 500 m;
- Fournir le fichier de points et la copie du carnet de notes;
- Fournir le plan de cadastre de la zone des travaux;



N° de résolution
ou annotation

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Adrien Quirion, appuyée par monsieur Yvan Boucher, il est résolu que le conseil accepte la proposition de service de la compagnie Ecce terra pour le relevé topographique du 10e Rang au coût de 3 679,20 \$ taxes incluses.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

7 - SERVICE D'EAU POTABLE

7.1 - Lancement de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025

Lancement de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025 offre une formation, offerte lundi 13 mai 2019 à l'Hôtel Chéribourg dans le canton d'Orford, et mardi 14 mai 2019 au Centre culturel de Weedon. Monsieur Jean Théberge assistera à la formation du 14 mai 2019.

8 - SERVICE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE ZONAGE

8.1 - Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment

Les élus ont pris connaissance du rapport de monsieur Jacques Pichardie.

8.2 - Avis sur les règlements harmonisés

Considérant qu'une évaluation par la personne responsable qui applique les règlements est souhaitée;

Considérant que monsieur Jacques Pichardie inspecteur en bâtiment à réviser certains règlements harmoniser;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Yvan Boucher, appuyée par monsieur Richard Grenier, il est résolu que le conseil autorise monsieur Jacques Pichardie à évaluer et proposer des modifications sur les règlements harmonisés à l'étude. Le temps de l'inspecteur sera réparti entre les trois municipalités.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

8.3 - COBARIC - Invitation

Considérant qu'une invitation à une consultation dans le cadre de la priorisation des problématiques du Plan directeur de l'eau (PDE), du bassin versant de la rivière Chaudière aura lieu le jeudi 13 juin 2019 de 10h à 12h, à la salle de l'O.T.J. de Lac-Mégantic;

Par ce motif et sur la proposition de monsieur Adrien Quirion, appuyée par monsieur Bruneau Hébert, il est résolu que le conseil demande à monsieur Jacques Pichardie de se présenter à la réunion d'information du jeudi 13 juin 2019, sur la priorisation des problèmes du PDE, du bassin versant de la rivière Chaudière. Les frais seront divisés entre les trois municipalités soit Nantes, Stormoway et Saint-Sébastien.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

9 - SERVICE D'EAUX USÉES

9.1 - Dépôt du rapport de l'opérateur en eaux usées

Aucun rapport n'a été déposé.

19-05-107

19-05-108



N° de résolution
ou annotation

19-05-109

10 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

10.1 - L'Ensoleillée du Granit - Demande de commandite

Aucun représentant n'était présent à la séance du conseil.

10.2 - Transport Canada - Rencontre le 14 mai 2019

Une rencontre est prévue mardi le 14 mai 2019 de 19h à 21h avec les propriétaires de Nantes impacté par la voie de contournement ferroviaire. Cette rencontre sera uniquement ouverte aux propriétaires touchés par l'acquisition. Deux rencontres publiques sont prévues jeudi 16 mai 2019 à 13h30 et 18h30 à la salle Bestar du centre sportif de Lac-Mégantic.

Les élus ont pris connaissance du document.

10.3 - Ministre de l'Infrastructure et des Collectivités

Conformément à un engagement annoncé dans le cadre du budget 2019, le gouvernement du Canada fournira un supplément de 2,2 milliards de dollars au Fonds de la taxe sur l'essence fédérale.

Les élus ont pris connaissance du document.

10.4 - MRC du Granit - Entente à l'intégration d'une ouvres d'art au carrefour giratoire de Nantes

Considérant qu'une demande de mettre une œuvre d'art au carrefour giratoire a été déposer;

Considérant que ce projet doit avoir l'accord de toutes les parties concernées;

Considérant que le conseil de Nantes demande de l'information supplémentaire sur le coût qui devra être défrayé par la municipalité;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Richard Grenier, appuyée par monsieur Bruneau Hébert, il est résolu que le conseil ne signe pas d'entente avant d'avoir les informations complémentaires sur l'œuvre d'art au carrefour giratoire.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

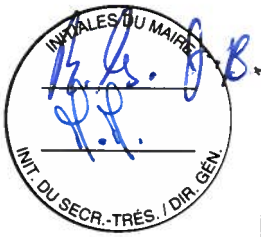
10.5 - La Chambre de commerce Région de Mégantic - Tournois de golf

23e édition du tournoi de golf annuel sous la thématique Noël des campeurs. Mercredi 12 juin 2019 au club de golf de Lac-Mégantic.

Le conseil ne participera pas à l'évènement.

10.6 - MRC du Granit - Carte interactive - Milieux humides

La MRC du Granit présente une nouvelle carte dédiée aux milieux humides et hydrique (cours d'eau, plans d'eau, zones inondables).



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 -- M-103

Le conseil a pris connaissance du document.

10.7 - L'Association Pulmonaire Québec - l'Herbe à poux

Témoignez votre intérêt à la 13e campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux.

Le conseil ne participera pas à la campagne.

10.8 - MRC du Granit - Programme de parrainage des municipalités

Le Programme de parrainage de la Sûreté du Québec et ses objectifs

Parrainage : Présence familière par contacts et échanges entre le policier parrain, les élus et les intervenants de la municipalité. Dans le but de favoriser une interaction directe entre policier et citoyens et permet une meilleure connaissance des besoins et des ressources de chaque municipalité.

Objectifs :

- Établir et maintenir une relation privilégiée entre parrain et acteurs clés de la municipalité
- Entretenir une ligne de communication qui permet d'anticiper les problèmes, de réagir rapidement aux situations et d'améliorer la connaissance et la sécurité du milieu.
- Favoriser l'identification, le traitement et la résolution des problématiques locales en lien avec la sécurité publique et le mandat policier en apportant des réponses locales et adaptées.

Implication souhaitée des acteurs clés :

- Contribuer au maintien d'une relation de confiance
- Informer votre parrain des événements qui représentent un enjeu de sécurité publique
- Informer votre parrain de toutes problématiques qui est du ressort de la police

Le conseil a pris connaissance du document.

10.9 - MMQ - Visite de prévention

Une visite de prévention pour faire l'inspection des installations électriques des certains bâtiments de la municipalité sera faite le 21 mai prochain. Un employé de la voirie sera mandaté pour la supervision des inspections.

La liste des emplacements de votre municipalité :

- 1244 rue Principale, Hôtel-de-Ville, bibliothèque village
- 6262 rue Notre-Dame, Entrepôt à sel
- 6256 rue Notre-Dame, Caserne incendie
- 6260 rue Notre-Dame, Garage municipal
- 2371 rue Laval, Centre des loisirs



N° de résolution
ou annotation

19-05-110

- 3094 rang Saint-Joseph, Usine de pompage

Le conseil a pris connaissance du document.

10.10 - StratJ - Reprise formation Services aux sinistrés

Reprise de formation Services aux sinistrés vendredi le 17 mai 2019 au Centre Sportif à la salle Bestar, de 8h30 à 16h30.

Les citoyens responsables de missions ont été contactés.

10.11 - Maison du Granit - Demande de commandites

Aucun représentant n'était présent à la séance du conseil.

10.12 - Procédure pour le traitement des plaintes

Attendu qu'en vertu de l'article 938.1.2.2 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C - 27.1) (ci-après : le "CM") ou 573.3.1.3 de la Loi sur les villes (RLRQ, c. C- 19) (ci-après : la "LCV"), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

Attendu que la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

Attendu que rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues à la LCV et au CM quant aux modalités de traitement des plaintes.

En conséquence, il est proposé par monsieur Bruneau Hébert, appuyée par monsieur Yvan Boucher et résolu à l'unanimité par les conseillers présents que la présente procédure soit adoptée :

1. Préambule

Le préambule de la présente procédure en fait partie intégrante.

2. Objets

La présente procédure a pour objets :

- d'assurer un traitement équitable des plaintes formulées à la municipalité dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique;
- d'assurer un traitement équitable des manifestations d'intérêt formulées ;à la municipalité dans le cadre d'un contrat qui, n'eut été de l'article 938 CM ou 573.3 LCV aurait été assujetti à l'article 935 CM ou 573 LCV, avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 938 CM ou du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 LCV;
- d'identifier la personne à qui ces plaintes ou manifestations d'intérêt devront être transmises, incluant son adresse électronique.

3. Interprétation



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

La présente procédure ne doit pas être interprétée comme permettant de déroger aux dispositions impératives des lois qui régissent les contrats des municipalités, incluant les dispositions prévues à ces lois quant au droit de formuler une plainte, les modalités de recevabilité de cette plainte, les délais applicables, etc.

4. Fonctionnaire responsable

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité est désigné responsable de la présente procédure. À cette fin, il est désigné comme étant la personne à qui doit être adressée toute plainte relative à un processus de demande de soumissions publique, de même que toute manifestation d'intérêt à la suite de la publication d'un avis d'intention, conformément à l'article 938.0.0.1 CN ou 573.0.0.1 LCV.

En cas d'absence ou d'impossibilité d'agir du directeur général et secrétaire-trésorier, le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint assume cette responsabilité.

Toute plainte ou manifestation d'intérêt doit être transmise à l'adresse courriel suivante : dgmunantes@xion.ca, ou à toute autre adresse désignée par le fonctionnaire responsable et qui devra être indiquée dans la demande de soumissions publique ou l'avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré.

5. Obligations du fonctionnaire responsable

Le fonctionnaire responsable doit agir en toute impartialité et avec diligence dans l'application des dispositions du CM et de la LCV relatives à la réception, l'examen, le traitement et le suivi des plaintes ou des manifestations d'intérêt.

Relativement à ces fonctions, le fonctionnaire responsable doit notamment :

- Recevoir les plaintes ou manifestations d'intérêt;
- Vérifier leur recevabilité en fonction des dispositions du CM ou de la LCV et de la présente procédure;
- S'assurer que les inscriptions soient faites sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) conformément du CM ou à la LCV;
- Assurer le traitement et le suivi des plaintes et manifestations d'intérêt, conformément au CM ou à la LCV, en faisant appel à toute personne, firme ou tout spécialiste mandaté par la municipalité lorsque cela est approprié ou d'intérêt;
- Formuler et transmettre au plaignant ou à la personne ayant manifesté son intérêt, la décision de la municipalité;
- Informer le plaignant ou la personne ayant manifesté son intérêt de son droit de formuler une plainte en vertu de la Loi sur l'Autorité des marchés publics (RLRQ, c. A - 33.2.1), lorsqu'applicable, dans les délais prévus au CM ou à la LCV.

6. Motifs ou soutien d'une plainte dans le cadre l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumission publique

Une personne intéressée ou un groupe de personnes intéressées à participer au processus d'adjudication ou son représentant peut porter plainte relativement au processus de demande de soumission publique lorsqu'elle est d'avis que la demande de soumission prévoit des conditions qui :

- N'assure pas un traitement intègre et équitable des concurrents;



N° de résolution
ou annotation

- Ne permettent pas à des concurrents d'y participer bien qu'ils soient qualifiés pour répondre aux besoins exprimés;
- Ne sont pas autrement conformes au cadre normatif de la municipalité

7. Motif au soutien d'une manifestation d'intention dans le cadre de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un "fournisseur unique"

Une personne ne peut manifester son intérêt dans un contrat devant être conclu de gré à gré avec un "fournisseur unique" si elle est en mesure de démontrer qu'elle peut réaliser ce contrat eu égard aux besoins de la municipalité et aux obligations du contrat énoncées dans l'avis d'intention.

8. Entrée en vigueur

Cette procédure entre en vigueur dès son adoption par le conseil de la municipalité.

11 - PRÉSENTATION DES COMPTES

19-05-111

11.1 - Adoption des comptes

Sur la proposition de monsieur Bruneau Hébert, appuyée par monsieur Adrien Quirion, le Conseil de la municipalité de Nantes approuve la liste des comptes à payer énumérés, totalisant **198 376,48 \$** en référence aux chèques numéros 201900184 à 201900252, 201900288 à 201900364 et d'autoriser la directrice générale, secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Administration générale:	29 597,68 \$
Sécurité publique:	10 659,45 \$
Transport:	51 855,93 \$
Hygiène du milieu:	51 526,33 \$
Aménagement, urbanisme et développement:	9 449,24 \$
Loisirs et culture:	34 655,54 \$
Remises de l'employeur:	10 632,31 \$
Total des chèques émis:	198 376,48 \$

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

12 - RAPPORT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

12.1 - Dépôt du rapport des activités financières au 30 avril 2019

La directrice générale, secrétaire-trésorière dépose le rapport d'activité de fonctionnement sur les revenus et dépenses se terminant au 30 avril 2019, conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

19-05-112

12.2 - Acceptation des dépenses autorisées au registre du D.G. au 30 avril 2019

Sur la proposition de madame Lynda Bouffard, appuyée par monsieur Adrien Quirion, il est résolu que les élus acceptent les dépenses autorisées contenues dans le registre déposé pour le mois d'avril.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

13 - RAPPORT DU MAIRE



N° de résolution
ou annotation

19-05-113

13.1 - Dossiers traités durant le mois à la MRC

Monsieur Jacques Breton donne un compte rendu de certains dossiers traités à la séance du mois passé de la MRC du Granit:

- Rencontre avec Jean-Pierre Cadran, sur l'évaluation municipale;
- Les milieux humides;
- Parc éolien augmentation de 27% du rendement, une diminution de 7% sur les coûts d'entretien;
- Internet, les travaux d'évaluation sont faits;
- Augmentation des cotes part refiler aux citoyens;
- Le service d'ambulance.

13.2 - Modification au calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2019

Considérant qu'une demande de changement de date pour les séances du conseil ordinaire a été demandée;

Considérant qu'une proposition de changer les séances ordinaires du conseil pour le deuxième mardi de chaque mois;

Séances ordinaires du conseil	
15 janvier 2019	5 février 2019
5 mars 2019	2 avril 2019
7 mai 2019	11 juin 2019
9 juillet 2019	13 août 2019
10 septembre 2019	8 octobre 2019
12 novembre 2019	10 décembre 2019

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Bruneau Hébert, appuyée par monsieur Adrien Quirion, il est résolu que le conseil procède à la modification des dates pour les séances de conseil ordinaire, qui dorénavant seront le deuxième mardi de chaque mois à compter du mois de juin 2019.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

14 - COMPTE RENDU DES COMITÉS

14.1 - Entente dans le cadre d'Emplois d'été Canada

La demande de financement dans le cadre d'Emploi d'été Canada a été approuvée.

Les élus ont pris connaissance du document.

15 - QUESTIONS DIVERSES

19-05-114

15.1 - Financière Banque Nationale - Débit préautorisé

Considérant que la Financière Banque National offre le débit préautorisé suite à l'émission de billets municipaux;

Considérant que ce nouveau mode de paiement remplace les modes de paiement par chèque (paiements d'intérêts et capital). Cette procédure permet



N° de résolution
ou annotation

de minimiser les suivis et évite les oublis de paiement, transiger via un mode de paiement moderne et sécuritaire et diminuer nos frais postaux.

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Adrien Quirion, appuyée par madame Lynda Bouffard, il est résolu que le conseil accepte de procéder par débit préautorisé pour l'émission de billets municipaux, et accepte de fournir les documents demandés pour adhérer au débit préautorisé.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

15.2 - Infotech - Offre de service

L'offre d'inscription d'Infotech : Le rôle en ligne ainsi que l'information concernant le module Sygem permis sont refusés. Cependant le conseil accepte pour l'année prochaine l'achat d'une banque de temps de 14 heures au montant de **1 120,00 \$ taxes en sus**, le montant sera prévu dans le prochain budget de novembre 2019.

Le conseil n'adhèrera pas aux modules.

19-05-115

15.3 - Madame Nicole Nolet - Session café créatif

Considérant qu'une demande de la bibliothèque de Laval a été faite pour avoir l'autorisation de faire des ateliers de café créatif au centre des loisirs dans la salle de l'ACLN sans frais;

Considérant qu'une session de dix semaines est accordée du 10 septembre 2019 au 12 novembre 2019 ;

Considérant que madame Nicole Nolet va s'occuper du rangement de la salle ainsi que du ménage;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Yvan Boucher, appuyée par, monsieur Adrien Quirion, il est résolu que la municipalité de Nantes autorise madame Nicole Nolet à organiser ses ateliers de café créatifs au local de l'ACLN gratuitement.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

19-05-116

15.4 - Inscription à l'atelier de formation 2019 d'Infotech - Révision Paie 2019

Considérant qu'Infotech offre une formation en ligne sur la Révision de Paie 2019;

Sur la proposition de madame Lynda Bouffard, appuyée par monsieur Adrien Quirion, il est résolu d'autoriser l'inscription de Madame Maryse Morin, Directrice générale et secrétaire-trésorière, à l'atelier de formation Révision de Paie 2019 d'Infotech en ligne qui se tiendra le 8 mai 2019 prochains, pour un montant de **281.68 \$ taxes incluses. Ce montant est prévu pour les fins auxquelles la dépense est projetée.**

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

19-05-117

15.5 - Résolution autorisant monsieur Daniel Poirier à assister à la rencontre du 14 mai 2019 sur la voie de contournement ferroviaire

Considérant qu'une rencontre est prévue le mardi 14 mai 2019 avec les propriétaires de Nantes de 19 h à 21 h à l'Hôtel-de-Ville de Nantes;



N° de résolution
ou annotation

Considérant que cette rencontre serait uniquement ouverte aux propriétaires touchés par l'acquisition;

Considérant qu'une mise à jour sera faite ainsi qu'une présentation du processus pour l'acquisition des terrains;

Considérant que monsieur Daniel Poirier à demander au conseil municipal d'assister à la rencontre afin de représenter les citoyens du secteur Laval;

En conséquence le conseil adopte, ordonne, statue et décrète que monsieur Daniel Poirier assiste à ladite rencontre du 14 mai 2019 concernant la voie de contournement ferroviaire ;

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h37.

Jacques Breton,
Maire

Maryse Morin,
Directrice générale,
Secrétaire-trésorière

Je, **Jacques Breton**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Jacques Breton,
Maire

